

AVIS DE COURSE

Défi des 2 rives

21^{ème} édition

Samedi 3 octobre 2026

Autorités organisatrices : Cercle Nautique Honfleur – Sport Nautique et Plaisance du Havre
Grade 5C
Plan d'eau baie de Seine

Préambule La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives, et chartes de la FFVoile.
- 1.6 - 2 personnes minimum sur un bateau.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 12 heures le vendredi 2 octobre sur le site internet du CNH : www.cnh-honfleur.fr
- 2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse www.cnh-honfleur.fr
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La compétition est ouverte à :
 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A-B-C-D ou L norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^{ème} catégorie de navigation ou équivalent.
- Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de

navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- 4.2** - tous les bateaux et/ou aux bateaux du système à handicap Osiris d'un coefficient minimum de 5 sans notion de longueur minimale.

4.3 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.3.1** a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.3.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire au plus tard le vendredi 2 octobre à 12 heures en remplissant le formulaire d'inscription sur place au CNH 8 rue Saint Antoine 14600 Honfleur, Tél : 02 31 98 87 13 ou en l'envoyant à secretariat@cnh-honfleur.fr

4.5 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur www.cnh-honfleur.fr

4.6 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Inscriptions jusqu'au 2/10/2026 à 12h00
<i>Toutes classes</i>	<i>15 euros</i>

5.2 Un pot de l'amitié sera offert dans les locaux du CNH à l'issue de la remise des prix et sera suivi d'un dîner à réservation obligatoire au plus tard le lundi 28 septembre (nombre de places limité)

Dîner	25 euros
<i>Réservation obligatoire au plus tard le lundi 28 septembre</i>	

8 PROGRAMME

8.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription	vendredi 2 octobre à 12 heures
Proclamation des résultats et pot de l'amitié	19h00
Dîner (sur réservation)	20h30

8.3

Jour de course : Samedi 3 octobre		
Heure du signal d'avertissement	Classes	Nombre de Courses
14h45	Toutes	1

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge ou de rating valide.

- 9.3** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
- 9.5** [DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.
- 11 LIEU**
- 11.1** L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.
- 11.2** L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.
Le départ aura lieu dans les parages de la bouée SEMOY
- 12 LE PARCOURS**
Le parcours à effectuer sera fourni dans les IC
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 CLASSEMENT**
- 14.2** Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.5** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps sans CVL.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 15.1** [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par leur pavillon de club.
- 15.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 19 PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1** **Droit à l'image et à l'apparence :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2** **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations,

les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ÉTABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : un Trophée au club gagnant remis en jeu chaque année. Le Trophée sera attribué à la rive nord ou la rive sud de la Seine en additionnant les points marqués par les clubs demeurant sur chacune des rives.

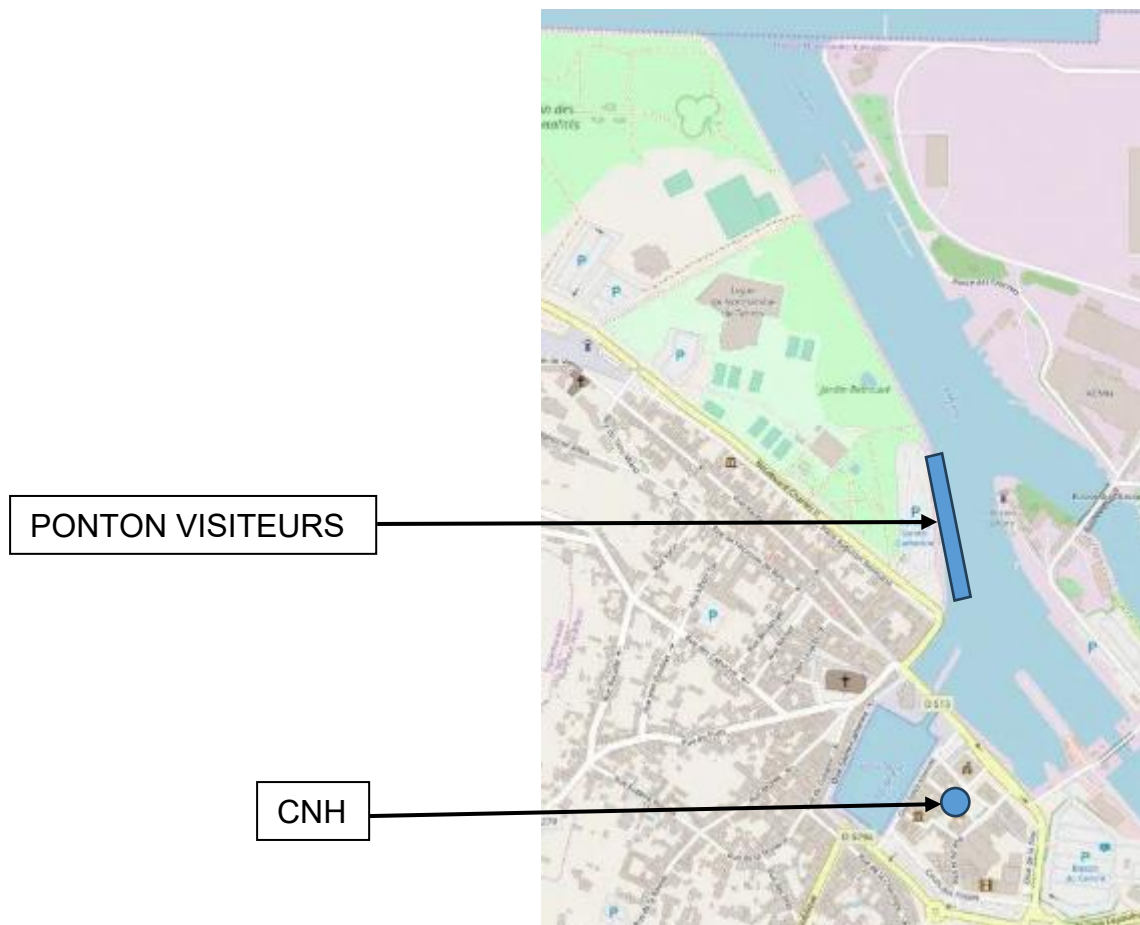
22 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter



Cercle Nautique Honfleur
8 rue Saint Antoine – 14600 Honfleur
02.31.98.87.13
secretariat@cnh-honfleur.fr
www.cnh-honfleur.fr

ANNEXE A : PLAN DU LIEU DE LA RÉGATE À HONFLEUR



Copyright: https://commons.wikimedia.org/wiki/File:Map_of_Honfleur.jpg

ANNEXE B : ZONE DE COURSE

